

FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT Unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) EM Audincourt

Année scolaire 2024-2025

<p>DISPOSITIF</p>	<p>La stratégie pour l'autisme au sein des Troubles Neuro-Développementaux (TND) 2018-2022 prévoit la création de 180 Unités d'Enseignement Maternelle Autisme supplémentaires (UEMA) sur l'ensemble du territoire national d'ici fin 2022. Cette action vise à permettre, dès 3 ans, un accès adapté aux apprentissages pour tous les élèves porteurs de Troubles du Spectre Autistiques (TSA) et de contribuer à créer une école plus inclusive.</p> <p>Les UEMA constituent ainsi l'une des modalités de scolarisation des enfants avec Troubles du Spectre Autistique (TSA) et s'inscrivent dans une offre globale permettant une gradation de l'accompagnement et du parcours scolaire de chaque élève.</p> <p>Dans ce cadre, une UEMA a été créée sur le secteur de l'aire urbaine à la rentrée 2020. Dispositif de scolarisation innovant, il est destiné prioritairement aux enfants d'âge maternel porteurs d'un trouble du spectre autistique.</p>
<p>POSTE</p>	<p>1 poste d'enseignant pour l'UEMA implantée à l'école maternelle Jacques Prévert à Audincourt</p>
<p>CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION</p>	<p>Le dispositif est mis en place prioritairement en direction des élèves d'âge maternel présentant des troubles du spectre autistique et qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie, de capacités de socialisation, langagières et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement.</p> <p>Les élèves accueillis en UEMA ont un profil qui ne leur permet pas de bénéficier d'une scolarisation en classe ordinaire, même avec un accompagnement individuel par un AESH.</p> <p>L'admission des élèves est prononcée par la directrice de l'association Sésame Autisme auquel l'Unité d'Enseignement est rattachée. Elle doit être précédée d'une orientation prononcée par la C.D.A.P.H. qui précise ce mode de scolarisation. L'UEMA regroupe 7 élèves.</p> <p>Les modalités de scolarisation permettent d'apporter un cadre spécifique et sécurisant en modulant les temps individuels, collectifs (au sein de l'unité et au sein de l'école).</p> <p>Les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe (ou le cas échéant dans une autre salle de l'école), à partir d'un projet individualisé partagé et évolutif.</p> <p>Les activités thérapeutiques et de socialisation, encadrées par la PMO, pourront avoir lieu à domicile et dans les locaux de la PMO.</p> <p>Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école maternelle, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant.</p> <p>L'enseignant est placé sous la responsabilité fonctionnelle du directeur du service médico-social (pour les régulations du projet global des élèves de l'Unité d'Enseignement) et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de l'école inclusive.</p>
<p>SITUATION ADMINISTRATIVE</p>	<p>Poste à temps complet, offert à titre définitif.</p>
<p>QUALIFICATIONS REQUISES</p>	<p>Enseignant ayant de bonnes connaissances de l'ASH et du public TSA.</p> <p>L'enseignant devra posséder le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive).</p>
	<p>➤ Assurer la coordination pédagogique de l'Unité d'Enseignement.</p>

MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'Unité d'Enseignement. ➤ Participer aux réunions statutaires de régulation de l'école. ➤ Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves des modalités de fonctionnement et des ajustements de l'Unité d'Enseignement. ➤ Assurer la cohérence des Projets Personnalisés de scolarisation, (PPS). ➤ Partager avec les autres professionnels de l'Établissement Médico-social ou du service compétent, un langage et des outils de réflexion communs. ➤ Participer avec l'équipe du service Médico-social, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels. ➤ Inscrire l'action dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement. ➤ Évaluer finement les compétences des élèves. ➤ Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie. ➤ Informer les familles de l'évolution des progrès et des résultats pédagogiques de l'enfant. ➤ Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille.
CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique. ➤ Disposer d'une expérience pédagogique en A-SH reconnue. ➤ Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés. ➤ Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels. ➤ Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève. ➤ Être capable de mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées et à évaluer régulièrement les actions engagées. ➤ Être capable d'adaptation. ➤ Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires ➤ Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence. ➤ Savoir conduire un entretien. ➤ Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie. ➤ Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages. ➤ Maîtriser les programmes des différents cycles de l'école primaire. ➤ Être disponible pour des réunions hors temps scolaire. ➤ S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DU CANDIDAT
1. Dans le domaine de la connaissance du système éducatif en rapport avec le poste sollicité
Connaissances du système éducatif 1 ^{er} et 2 nd degré relatives à la scolarisation des enfants en situation de handicap
Connaissances du fonctionnement de l'ASH et des textes en vigueur
Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative notamment en faveur de l'école inclusive
Connaissances de la stratégie nationale autisme au sein des TND 2018-2022
Connaissance des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé
Connaissance des différents partenaires
2. Dans le domaine pédagogique
Connaissances des troubles du spectre autistique et de leurs répercussions sur les apprentissages
Connaissances des adaptations et stratégies pédagogiques spécifiques à mobiliser
Connaissances relatives aux théories des apprentissages scolaires
Aptitudes à analyser une situation complexe et à apporter des solutions pertinentes et efficaces.
3. Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle
Capacités à travailler en équipe
Capacités à l'adaptation
Qualité de l'expression
Aptitude à la communication
Sens des responsabilités et de l'initiative